

# Les principes directeurs pour l'engagement des partenaires

Les partenaires de l'initiative mondiale de l'Emploi Décent des Jeunes s'engagent à appliquer les 15 principes directeurs qui définissent le cadre d'une action efficace et collaborative en matière d'emploi des jeunes.

**1 Une approche multidimensionnelle et plurisectorielle.** La stratégie d'Emploi Décent des Jeunes repose sur une approche multidimensionnelle pour garantir que les jeunes bénéficient d'un soutien coordonné, quels que soient leur contexte et leur situation, y compris les jeunes en situation précaire ou en situation de crise prolongée, ainsi que les jeunes des populations déplacées. Cela reflète la dimension universelle des Objectifs de développement durable.

**2 Une approche axée sur les droits.** Emploi Décent des Jeunes renforce les liens entre les cadres normatifs et les activités opérationnelles des Nations Unies. Elle facilite la bonne application des normes dans le cadre des opérations sur le terrain. Cette approche axée sur les droits encourage le respect des droits de l'homme et l'application des normes internationales du travail et d'autres cadres normatifs des Nations Unies relatifs à la promotion d'emplois décents pour les jeunes.

**3 La promotion de l'égalité hommes-femmes.** La mise en œuvre d'Emploi Décent des Jeunes intègre les questions liées à l'égalité hommes-femmes. Les interventions sont particulièrement axées sur les questions relatives à l'égalité hommes-femmes et les facteurs socioéconomiques sous-jacents, ainsi que sur la transition vers des emplois décents en fonction du sexe. Le cas échéant, ces interventions ciblent les jeunes femmes au moyen d'actions positives. Pour que les jeunes femmes puissent bénéficier des perspectives de travail décent et de formation, les interventions doivent porter sur: l'accès des femmes entrepreneuses aux finances; les mesures visant à réduire et à redistribuer les responsabilités de prise en charge des enfants; la promotion du rôle des hommes dans le partage des responsabilités d'éducation parentales.

**4 La reconnaissance de l'hétérogénéité de la population jeune et la nécessité de promouvoir des approches ciblées.** Emploi Décent des Jeunes établit l'importance de l'adoption d'approches et stratégies ciblées, eu égard à l'hétérogénéité et aux besoins des différents groupes de jeunes qui varient en fonction des caractéristiques individuelles (sexe, âge, contexte socioéconomique et familial, niveau d'éducation, nationalité, statut de réfugié, santé, invalidité). Cette initiative tient également compte des jeunes risquant de commettre des violences ou des délits, ou ayant déjà été exposés à des activités illégales et criminelles, et vise le double objectif d'assurer leur prévention et leur réadaptation dans le cadre de leur transition vers un emploi décent.

**5 Un train équilibré d'interventions.** Emploi Décent des Jeunes est axée sur l'appui fourni aux Etats membres pour: stimuler la demande du marché du travail à tous les niveaux et améliorer les politiques et systèmes en matière d'éducation et de formation afin de mieux répondre aux demandes actuelles et futures des marchés du travail; et favoriser les perspectives d'emploi indépendant et de création d'entreprises ayant des débouchés pour les jeunes. L'initiative encourage la croissance inclusive et l'emploi décent des jeunes dans des secteurs clés de l'économie, notamment l'agriculture, la production, le commerce, les TIC, l'économie numérique, le tourisme, la culture et la création, et l'économie verte.

## EMPLOI DÉCENT DES JEUNES

### L'INITIATIVE MONDIALE POUR L'ACTION

**6 La création d'emplois décents et l'amélioration de la qualité du travail.** Emploi Décent des Jeunes aide les pays à identifier les secteurs et les domaines porteurs d'emplois et donne la priorité aux interventions liées à l'emploi des jeunes répondant au double objectif d'augmentation de la quantité et d'amélioration de la qualité des emplois pour les jeunes. Cette aide se traduit notamment par des mesures visant à sortir les jeunes de la pauvreté ou d'une situation d'emploi précaire, et à appuyer la transition vers l'économie formelle. L'initiative inclut également des approches innovantes et de nouveaux régimes pilotés par un éventail d'acteurs et dont l'application peut être élargie.

**7 La promotion de l'accès des jeunes aux biens de production.** L'accès à des ressources de production, notamment aux terres, aux finances et à la technologie, est un facteur propice à l'emploi et au travail indépendant des jeunes dans les zones rurales et urbaines. Emploi Décent des Jeunes encourage l'accès des jeunes à des biens et à des économies durables sur le plan environnemental (économie verte, gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes).

**8 L'extension des investissements en faveur des jeunes dans l'éducation de qualité et le développement des compétences.** L'éducation et le développement des compétences renforcent à la fois la capacité de travail et les perspectives de progression au travail. Emploi Décent des Jeunes encourage l'augmentation des investissements en faveur des jeunes en vue d'améliorer l'accès à l'éducation et à la formation, et leur pertinence, et de renforcer les connexions entre les systèmes d'éducation et de développement des compétences et les marchés du travail. Une attention particulière est accordée à la formation continue, à l'apprentissage de qualité et à d'autres programmes d'expérience professionnelle qui permettent de répondre à l'inadéquation des compétences. La sensibilisation aux risques, la sécurité dans la transition de l'école vers la vie active, les perspectives sur le marché du travail et le droit du travail sont favorisés, notamment par l'intermédiaire des programmes scolaires.

**9 La promotion des politiques du marché du travail, la combinaison de politiques actives du marché du travail (PAMT) et de mesures de protection sociale.** L'accent est mis sur: le développement de stratégies efficaces qui combinent des PAMT et des mesures de protection sociale, notamment des prestations chômage; et l'extension de la portée des institutions efficaces du marché du travail, notamment les services de l'emploi. Les mesures d'activation de l'emploi sont encouragées, en particulier pour les jeunes défavorisés et les jeunes femmes, ce qui garantit un accès équitable aux emplois décents.

**10 La combinaison de mesures immédiates et d'interventions politiques à long terme.** Reconnaisant l'urgente nécessité d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi des jeunes, ainsi que des résultats et un impact durables, Emploi Décent des Jeunes est mise en œuvre au moyen de mesures concrètes et d'interventions politiques qui répondent à la fois aux problèmes économiques et sociaux cycliques et structurels, et aux nouvelles tendances.

**11 La complémentarité et la cohérence entre les politiques publiques et les initiatives du secteur privé.** Reconnaisant le rôle essentiel du secteur privé dans la création d'emplois, Emploi Décent des Jeunes soutient la participation active du secteur privé et encourage la complémentarité et la cohérence entre les politiques publiques et l'investissement privé.

**12 L'implication des organisations représentant les intérêts des jeunes.** Emploi Décent des Jeunes facilite l'implication de ces organisations dans les discussions pertinentes en matière de politiques et de planification au moyen d'un engagement actif auprès des organisations représentant les jeunes et leurs intérêts dans les zones rurales et urbaines.

## EMPLOI DÉCENT DES JEUNES

### L'INITIATIVE MONDIALE POUR L'ACTION

**13** **L'impact à l'échelle nationale et les perspectives régionales, le cas échéant.** Emploi Décent des Jeunes vise essentiellement à avoir un impact sur le terrain. La mobilisation des Nations Unies, l'engagement aux côtés de l'Organisation à l'échelle nationale et les mécanismes de coordination ont une importance capitale.

**14** **La collaboration avec des plateformes existantes et les enseignements tirés de l'expérience.** Emploi Décent des Jeunes repose sur des réseaux et plateformes (anciens ou actuels) pour l'emploi des jeunes, notamment ceux mis en œuvre au moyen de mécanismes de coopération Sud-Sud et triangulaire.

**15** **Le développement de partenariats multipartites.** La mise en œuvre de l'initiative Décent des Jeunes implique des partenariats multipartites, à la fois au sein et hors du système des Nations Unies. Les partenaires apportent leur expertise et leur valeur ajoutée. Ils participent dès la phase initiale continuent tout au long du processus de mise en œuvre.